

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du FINISTERE
Arrondissement de MORLAIX
Canton de LANDIVISIAU
Commune de LANDIVISIAU

Arrêté n° 2022/245

Portant sur la modification de la circulation rue Clémenceau du n1 au n13 / rue Louis Pasteur
à l'occasion de travaux de maintenance du réseau téléphonique pour le compte d'Orange.

Le Maire,

VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,
VU l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,
VU l'article R 610-5° du code pénal,
VU la demande des Ets SOGRETEL en date du 20/07/2022,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRÊTE

Article premier : la circulation des véhicules se fera par alternat sur demie chaussée, rue Georges Clémenceau / Louis Pasteur, à partir du lundi 01 aout 2022 de 08h00 jusqu'à la fin des travaux (le 05 aout 2022).

Article deux : la mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par le pétitionnaire.

Article trois : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de LANDIVISIAU et transmis au Codis 29.

Article quatre : Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Landivisiau, le 25/07/2022

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire chargé de la commission
« Commerce et Artisanat – Urbanisme réglementaire »
Jean-Luc MICHEL



Certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 25/07/22 -

Fait à Landivisiau le 25/07/22

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général

Matthieu ROBCIS

HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX

TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / e-mail. : landivisiau@ville-landivisiau.fr / Internet : www.landivisiau.bzh